

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal.: 15- en exercice : 15- ayant pris part à la délibération : 14

L'an deux mil huit et le vingt trois octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LAVAREC, Maire.

Date de convocation : 17 octobre 2008.

Présents : tous les membres en exercice, à l'exception de Monsieur Martial LE MENTEC, excusé et Madame Anne-Marie DENIEL, représentée.

Monsieur Samuel JAN a été nommé secrétaire.

**Objet de la délibération : Motion de soutien.**

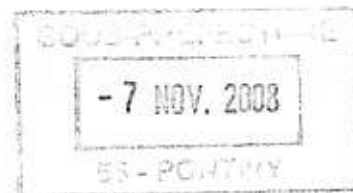
Le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Nature et Patrimoine en Centre Bretagne » concernant le projet d'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets industriels porté par la société GDE (Guy Dauphin Environnement) sur le site de PLOURAY.

L'association NPCB demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre ce projet de méga-décharge .

Le Conseil Municipal,

à la majorité des membres présents ( une abstention)

décide d'apporter son soutien à l'association NPCB (Nature et Patrimoine en Centre Bretagne) dans son action contre le projet porté par la société GDE sur le site de PLOURAY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le :

Pour extrait conforme,

Le Maire